

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

Objet de la Délibération :

2011-12-11
Habitat

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou) , **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PRÉFECTURE
MONTPELLIER
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

Objet : Habitat

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Juin 2007 pour une durée de cinq ans, jusqu'au 30 juin prochain.

Le suivi-animation se fait en interne par une équipe opérationnelle composée de six personnes, chargée :

- de diffuser l'information relative à l'OPAH-RR,
- d'accompagner les propriétaires dans leur projet, de les aider à constituer leur dossier de demande de subvention ainsi que dans toutes leurs démarches,
- d'accompagner les communes dans la production de logements communaux,
- d'assurer la mise en place et le suivi des actions d'accompagnement destinées à revaloriser les cœurs de village et à les rendre plus attractifs (opération Façades, actions sur les devantures, curetage d'îlots insalubres, aménagement des cœurs de village...).

Le coût total du suivi-animation pour ces six mois s'élève à 149.428 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Etat (ANAH) :	37.500 €,
- de la Région Languedoc-Roussillon :	14.387 €,
- du Département de l'Hérault :	44.600 €,

le solde étant apporté par les communautés de communes et communes, sous forme de cotisation à hauteur de 1,5 €/habitant, pour un montant de 52.941 €.

L'opération Façades "Colorons le Pays", également engagée depuis juillet 2008, a permis de mobiliser 360.000 € toutes contributions confondues (Région, Département, communautés de communes participant à l'opération), dont 70 % ont été engagés pour la restauration de 165 façades (92 sont terminées).

Une cinquantaine de dossiers de demande est actuellement à l'étude, laissant augurer un accroissement de la consommation de ces crédits.

La poursuite de cette opération porte sur un coût prévisionnel de l'ordre de 825.000 €, qui s'appuiera sur les cofinancements suivants, acquis lors des exercices précédents :

- Région Languedoc-Roussillon 4.685 €
- Département de l'Hérault 60.629 €
- Communautés de communes 60.629 €,

l'autofinancement des propriétaires étant évalué à 700.000 €.

Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la poursuite de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Vice-Président demande également de l'autoriser à engager, dès à présent, auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, les négociations préalables à l'obtention d'un Programme d'Intérêt Général, qui viendra prendre la relève de l'OPAH de revitalisation rurale.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et autorise le Vice-Président à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision. Il autorise le Vice-Président à engager, dès à présent, auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, les négociations préalables à l'obtention d'un Programme d'Intérêt Général, qui viendra prendre la relève de l'OPAH de revitalisation rurale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président
Kléber MESQUIDA

